



PROCES-VERBAL COMITÉ SYNDICAL DU 18 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le samedi 18 juillet à 9h30, le comité du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure, légalement convoqué le 29 Juin s'est réuni dans la salle du Cadran à Evreux (27000).

L'ordre du jour est le suivant :

1. Election du Président
2. Définition du nombre de Vice-Présidents et élection des Vice-Présidents
3. Fixation de la composition du Bureau Syndical et élection des membres
4. Délégation des attributions du Président
5. Délégation des attributions du Bureau Syndical
6. Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents
7. Désignation des membres de la Commission d'Appels d'Offres (CAO)
8. Désignation des membres de la Commission Consultative Paritaire de l'Energie

Etaient présents 408 délégués sur 585 légalement convoqués :

Mmes et Ms. ADE, AMOURS, ANDRIEU, ANSEAUME, APPERT, ARNOULT, ASCIAK, AUBOURG, BACCARO, BARON, BASSARD, BATREL, BEAUCHÉ, BEAUDET, BERGONZI, BERNARD, BERTIN, BERTOIS, BERTRAND, BESSIERE, BEZIRARD, BIOCHE, BITTOU, BLIN, BLOMME, BLONDEL, BLOUIN, BODEY, BODINEAU, BOISRENOULT, BOISSON, BOIVIN, BONAVENTURE, BONNEAU, BOQUET, BORG, BOSCATO, BOUCHARD LASALLE, BOUCHER, BOUCHET, BOURDET, BOURDON, BOURGEOIS, BREANT, BREUTE, BRIQUET, BRONNAZ, BÉNARD, CAILLIET, CAMPAIN, CAPON, CARLIER, CARPENTIER, CARRETTE, CARREY, CATELAIN, CAUCHE, CHALONY, CHAN SIN YAN, CHARDIN, CHARLES, CHARLET, CHARPENTIER, CHATEAUVIEUX, CHAUDUN, CHAUVIERE, CHAVEGRAND, CHEMIN, CHEMIN, CHERITAT, CHEVALIER, CHOCU, CHOMBART, CHRETIEN, CITER, CLOMENIL, COIGNARD, COINDART, COLIN, COLOMBEL, COMPAGNON, CONFAIS, CONTAL, CORBEL, CORMIER, CORNET, COUREL, COURGERES, COUSIN, CRAMER, CUVELIER, DALON, DARTOIS, DASSONNEVILLE, DAVID, DE BROGLIE, DE LOBKOWICZ, DEGROOTE, DEGUY, DELABARRE, DELACOUR, DELAMARE, DELISLE, DENIS, DESCHAMPS, DESCHARLES, DESHAYES, DESLANDE, DESMARAIS, DESPRES, DIEULLE, DOOM, DOSSANG, DOUVENOU, DROUARD, DUBOC, DUBOIS, DUBOS, DUBOSC, DUBOSC, DUBOT, DUBUISSON, DUCHATEAU, DUEZ, DUFOUR, DUGAUQUIER, DULAC, DUMARQUEZ, DUMESNIL, DUPONT, DUPRE, DUPUIS, DURUFLÉ, DUVAL, DUVERE, DUVRAC, DUYCK, ESPRIT, FAMERY, FAYE, FERRAND, FLAMANT, FONTAINE, FONTAINE, FOURE, FREBERT, FREISZMUTH, FRICHOT, FRÉTIGNY, GAHERY, GAILLARD, GAMBLIN, GAMBU, GARREAU, GAULIARD, GAUTIER, GENET, GENET, GENTIL, GERVAIS, GIMONET, GODIN, GOETHALS, GOSSELIN, GOSSET, GOUJON, GRIGNON, GROUCHY, GUEDON, GUEGEN, GUENEAU, GUIGNARD, GUILBERT, GUINCETRE, HACQUARD, HAMEL, HAROU, HAUTECHAUD, HENAUX, HENRY, HEURTAUX, HEUZE, HIVET, HOBBE, HOMMAND, HUBERT, HUET, IMBAULT, JACQUET, JAMART, JEANNE, JIGAN, JOIN-LAMBERT, JOURDAIN, JOURDREN, JUDE, KERBART, KERNEIS, LABIGNE, LACALMETTE, LAGRIVE, LAINE, LAINÉ, LALUQUE, LAMBLARDY, LAMBOY, LAMY, LANCIEN, LAPLANCHE, LARCHER, LARDILLEUX, LATHAM, LAUBREL, LAUNAY, LAUTE, LE DENMAT, LE DIBERDER, LE GALL, LE GOFF, LEBAILLIF, LEBLANC, LEBOCEY, LEBOUCHER, LEBRASSEUR, LEBRIS, LECAVELIER-DÉSÉTANGS, LECLERC, LECOMPTE, LECONTE, LECOUFLE, LECOUR, LECUREUR, LEDON, LEFEBVRE, LEFEBVRE, LEFEBVRE, LEFEVRE, LEGENDRE, LEGOWIK, LEGRAND, LEGROS, LEMAITRE, LEMONNE, LENFANT, LEPILLER, LEPLANOIS, LEPORTIER, LEROUX, LEROUX, LEROUX, LESELLIER, LESUT, LETHIAIS, LEVERBE, LISIECKI, LOLLIER, LOSEILLE, LOUISE, LOUVET, LOZAY, LUCETTE, MABIRE, MABIRE, MADELON, MAILLARD, MAILLARD, MAILLET, MALCAVA, MALESTROIT, MALHERBE, MALLETT-SCALESSA, MARC, MARCHAL, MARCHAND, MARIE, MARIE, MARRE, MARTEAU, MARTIN, MARÉCHAL, MASSON, MASURIER, MAUGER, MAZURE, MAZURIER, MEEUS, MELLARE, METAYER, MOGLIA, MONSALLIER, MONTHULE, MOREL, MORICE, MORILLON, MORISOT, NADAUD, NOBILI, NOËL, OBADIA, ONO DIT BIOT, PALMENTIER, PATTEY, PATUREL, PAUL, PECHON, PECOT, PEPPERSTRAETE, PERDEREAU, PERIER, PERRAUX, PESNEL, PETEL, PETIT, PEUFFIER, PHILIPPE, PHILIPPE, PIAZZON, PICARD, PICHOU, PIEDNOEL, PLAINNEVAUX, PLESSIS, POISSON, PORTHEAULT, PORÉE, POTTIER, POULAIN, POURDIEU, PRESLES, PREVOST, PREVOST, PREY, PRIEZ, QUATREHOMME, QUETTIER, QUÉNÉ, QUÉRUEL, RAGEL, RAILLAT, RANGEE, REBOULLEAU, REBUT, RENARD, RESSENCOURT, RIDEZ, ROCHEFORT, RODRIGUE, ROGER, ROLLET, RONDEL, RONNÉ, ROUSSARD, ROUSSEL, ROUSSEL, ROUSSELET, ROUSSELLE, ROY, ROYOUX, SALES, SAMSON, SAQUET, SEGERS, SEJOURNE, SENINCK, SIBOLY, SIMON, SIMON, SOLLIER-CANTAIS, SOUPLET, SPOHR, STEIN, SURVILLE, TANGUY, TASSEL, THOLMER, THROUET, TOUTAIN, TRAVERSE, TREPAGNY, UGGERI, VALET, VALIGNAT, VAN DUFFEL, VAN WASSENHOVE, VANCAEYZEELE, VANDEWALLE, VAUQUELIN, VAUTIER, VAZQUEZ, VERMEULEN, VIEILLARD, VIEUXBLED, VIGUERARD, VILLEY, VIKESNEL, VOISIN, VOLCKAERT, VOLTIER, VOVARD, WALLART, WALLECAN, WALLET, WEBER, WIELGUS, WOHLSCHLEGEL, BENOUST, PERDRIX.

Monsieur Albert Leconte, doyen d'âge de l'assemblée, ouvre la séance, le quorum étant atteint. Il remercie l'ensemble des délégués d'être venus assister à cette assemblée générale. Trois pouvoirs ont été déclarés :

- Mme HOUSSAYE, déléguée de la commune de ST PIERRE DU VAL, a donné pouvoir à Monsieur MAZURIEU, délégué de la commune de CLAVILLE.
- M. OUZILLEAU, délégué de la commune de VERNON, a donné pouvoir à Monsieur LECOUR, délégué de la commune des ANDELYS.
- Mme ELIE PARQUET, déléguée de la commune de VILLEGATS, a donné pouvoir à Monsieur GUENEAU, délégué de la commune de GADENCOURT

Journe et ont obtenu le quorum
027-253701974-20200218-2020-C-PV2-DE
Date de télétransmission : 22/07/2020
Date de réception préfecture : 22/07/2020

Monsieur LECONTE procède ensuite à la désignation de Mme Françoise COMPAGNON, Maire et déléguée de Bois-Arnault, secrétaire de séance.

Election du Président du SIEGE

Monsieur LECONTE, président de séance, annonce ensuite les modalités et règles de scrutin pour l'élection du Président, prévues par les dispositions du Code Général des collectivités territoriales.

Après appel à candidature, Monsieur Xavier HUBERT, Maire et délégué de la commune des Baux-Sainte-Croix est seul candidat.

Monsieur LECONTE annonce alors l'ouverture du scrutin.

A l'issue du déroulement des opérations de vote et de dépouillement, Monsieur LECONTE proclame les résultats :

Nombre votants :	411
Bulletins blancs et nul :	9
Suffrages exprimés :	402
M. Xavier HUBERT :	402 voix

et déclare Monsieur HUBERT élu Président du SIEGE en ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour.

Monsieur HUBERT, Président du SIEGE remercie le comité de la confiance témoignée par les votes exprimés. Il poursuit en évoquant la diversité des missions du SIEGE, croissant au fil des réformes législatives au point de placer l'établissement comme un acteur essentiel de la transition énergétique, garant de la qualité des réseaux sur le territoire. Il souhaite poursuivre les actions entreprises par ses prédécesseurs et lors du précédent mandat, avec de nouveaux vice-présidents, un bureau renouvelé et une gouvernance élargie avec d'éventuelles nouvelles commissions et groupes de travail.

Il remercie Monsieur Albert LECONTE, doyen d'âge d'avoir introduit la séance, et présente son parcours et mandats à l'attention des nouveaux délégués principalement.

Il souhaite ensuite marquer ce mandat par l'accroissement de l'action sur la performance des réseaux et la qualité de l'électricité distribuée, la renégociation du contrat de concessions avec Enedis, gestionnaire du réseau de distribution, déjà engagée à ce jour, la modification du réseau de distribution de gaz avec l'arrivée d'unités de méthanisation en injection sur le réseau. Il faudra également se préoccuper des questions de transition énergétique, de production d'énergie renouvelable, en développant la méthode mise en œuvre par le SIEGE pour inscrire les projets dans l'aménagement du territoire, en accord avec les collectivités et volontés locales.

Enfin, le SIEGE doit poursuivre son action en faveur de la mobilité durable qui doit encore être encouragée conformément aux objectifs fixés par la loi LOM, en faveur du bois-énergie et du développement des réseaux techniques afférents.

Définition du nombre de Vice-présidents et modalités de vote

Avant de procéder aux élections des Vice-Présidents, le Président propose à l'assemblée, pour des raisons de simplification et des circonstances sanitaires, d'adapter les règles de scrutin en procédant à un vote groupé par catégorie et à main levée pour les élections des vice-présidents.

Il propose également de fixer à 3 le nombre de Vice-Présidents.

Après délibération, le Comité Syndical accepte ces propositions à l'unanimité.

Election des vice-présidents

Le Président propose trois candidatures aux postes de vice-présidents en précisant l'accord des intéressés :

M. Jean-Marc MOGLIA, maire et délégué d'Andé comme 1^{er} Vice-Président,
Mme Gwendoline PRESLES, maire et déléguée de Bourneville-Sainte-Croix comme 2^{ème} Vice-Présidente,
M. Pascal CAUCHE, maire et délégué de Cormeilles comme 3^{ème} Vice-Président
et sollicite d'autres candidatures.

En l'absence de candidatures autre que celles exprimées précédemment, Monsieur le Président propose ensuite de procéder à l'élection.

Après 411 voix POUR, les 3 vice-présidents sont désignés comme suit :

Définition du nombre de membres du Bureau et modalités de vote

Avant de procéder à la désignation des membres du Bureau Syndical, le Président propose à l'assemblée, pour des raisons de simplification, d'adapter les règles de scrutin en procédant à un vote groupé par catégorie et à main levée pour la désignation des membres du Bureau Syndical.

Il propose également de fixer à 26 le nombre de membres du Bureau Syndical, dont le Président et les 3 Vice-Présidents tout juste élus.

Après délibération, le Comité Syndical accepte ces propositions à l'unanimité.

Election des membres du bureau syndical

Monsieur le Président propose ensuite de procéder à l'élection des 22 membres du bureau syndical, dans les conditions précédemment délibérées.

Il présente une liste établie selon une représentation géographique, politique et catégories de communes (rurale/urbaine) du département, et constituée essentiellement de maires de telle sorte que les communes soient associées aux politiques publiques défendues par le SIEGE:

Mmes et Ms Françoise COMPAGNON, déléguée de Bois-Arnault, Raymond CORNET, Délégué de Bémécourt, Francis COUREL, Délégué de Saint-Philbert-sur-Risle, Michel CRAMER, délégué de Douville-sur-Andelle, Frédéric DELAMARE, délégué de Serquigny, Jean-Pierre DUVERE, délégué de Louviers, Luc ESPRIT, délégué de Mesnil-sur-Iton, Alain GUESDON, délégué de Beuzeville, Raynald HAMEL, délégué de Gauciel, Daniëlle JEANNE, déléguée d'Aulnay-sur-Iton, Marie-Christine JOIN-LAMBERT, déléguée de Brétigny, Nicolas LAINE, délégué de Longchamps, Claude LANDAIS, délégué de Giverny, Chantal LE GALL, déléguée de Vexin-sur-Epte, Christine LEMONNE, déléguée de Bretagnolles, Marie-Joëlle LENFANT, déléguée d'Amfreville-sur-Iton, Christian LORDI, délégué de Port-Mort, Jean-Louis MADELON, délégué de Mesnils-en-Ouche, Philippe OBADIA, délégué des Barils, Antoine ROUSSELET, délégué de la Chapelle-Longueville, Christine VAN DUFFEL, déléguée du Thuit-de-l'Oïson et Roger WALLART, délégué de Tournedos-Bois-Hubert (cf. carte en annexe).

Le Président sollicite d'éventuels autres candidats.

A défaut de nouvelle candidature, le Président propose de voter pour l'élection de cette liste.

La liste ci-dessus est acceptée pour composer le bureau syndical avec 411 voix POUR.

Délégation des attributions du Comité syndical au Président

Le Président propose ensuite au Comité syndical de lui déléguer les attributions suivantes qui lui permettront, comme pour le mandat précédent :

- de procéder, dans la limite de 500 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de créer modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du syndicat ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ; fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- d'intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui et de transiger avec les tiers dans la limite de 5 000 € ;
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du syndicat ;
- de réaliser les lignes de trésorerie dans la limite d'1 million d'euros ;
- d'autoriser, au nom du syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre.

Les décisions prises dans les matières déléguées se feront dans les limites des crédits budgétaires autorisés par le comité syndical.

En cas d'empêchement du président, les décisions relatives à ces matières pourront faire l'objet d'une subdélégation aux Vice Présidents, par arrêté préfectoral.

Accuse de réception en préfecture
027-252701974-20200718-2020-C-PV2-DE
Date de télétransmission : 22/07/2020
Date de réception préfecture : 22/07/2020

Après délibération, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Délégation des attributions du Comité syndical au Bureau Syndical

Le Président propose ensuite au Comité syndical de déléguer collégalement au bureau syndical les attributions suivantes, comme pour le précédent mandat :

- Passation de conventions, hors champ d'application du Code des marchés publics et contrat de délégation de service public,
- Création et approbation de programmes de travaux et définition des conditions financières des opérations réalisées sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat,
- Conclusion de toute convention de partenariat et groupement de commandes, avec des personnes de droit public ou privé, hors délégation de service public.

Les décisions prises dans les matières déléguées se feront dans les limites des crédits budgétaires autorisés par le Comité syndical, et feront l'objet d'un compte-rendu lors de chaque réunion du comité syndical.

Après délibération, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

Enfin, en application des articles L5211-12, R5211-4 et R5212-1 du code Général des Collectivités territoriales, Monsieur le Président propose de voter les taux des indemnités qui seront perçues par le Président et les Vice Présidents pour l'exercice de leurs fonctions.

Ces indemnités sont déterminées en fonction du montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, aujourd'hui fixé à l'indice 1027.

Le SIEGE regroupant des communes représentant une population de plus de 200 000 habitants, ces indemnités sont au maximum de 37,41 % de cet indice brut terminal pour le Président et 18,70 % pour les vice-présidents d'un syndicat intercommunal selon les dispositions de l'article R5212-1 précité.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de retenir les taux suivants :

- 37,41 % pour le Président
- 18,70 % pour les Vice Présidents

Après délibération, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Désignation des membres de la Commission d'Appels d'Offres (CAO)

Dans la continuité des précédentes désignations, et afin de permettre au SIEGE d'attribuer très prochainement ses marchés et contribuer à la relance de l'activité économique, le Président propose de constituer la Commission d'Appel d'Offres.

En application des dispositions du II de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lorsqu'il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale, la commission est composée :

- de l'autorité habilitée à signer les marchés ou son représentant,
- de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein.

Le Président propose à l'assemblée la liste de la commission suivante :

- Jean-Marc MOGLIA, représentant du Président,
- Membres titulaires :
 - Jean-Pierre DUVERE
 - Pierre LEGROS
 - Raynald HAMEL
 - Danielle JEANNE
 - Chantal LE GALL
- Membres suppléants :
 - Françoise COMPAGNON
 - Christine LEMONNE
 - Christian LORDI
 - Raymond CORNET
 - Michel CRAMER

En application des dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, après appel à candidatures et à défaut d'autres listes présentées, les membres titulaires et suppléants ci-dessus présentés sont élus à la Commission d'Appel d'Offres qui est ainsi constituée selon le détail de la liste figurant ci-dessus.

Désignation des membres de la Commission Consultative Paritaire sur l'Energie (CCPE)

Le Président poursuit en rappelant que l'article 198 de la loi sur la Transition Énergétique pour la croissance verte (TECV) promulguée le 18 Août 2015 a institué la commission consultative entre le syndicat d'énergie d'autorité organisatrice de la distribution d'Electricité (AODE) et l'ensemble des EPCI FP totalement ou partiellement inclus dans son périmètre.

Energie pour la croissance verte
017-252791974-20200718-2020-CPY2-DE
Date de transmission : 22/07/2020
Date de réception propre : 22/07/2020

Selon les dispositions précitées, cette commission est présidée par le Président du SIEGE ou son représentant, se réunit à minima une fois par an et doit comprendre un nombre égal de délégués du SIEGE et de représentants des EPCI, ces derniers disposant d'au moins un représentant. Au regard du nombre de communautés de communes et d'agglomérations totalement inclus dans le département (12) et partiellement inclus (3), il convient de nommer 15 délégués titulaires et 15 délégués suppléants du SIEGE pour siéger à cette commission.

De ce fait, il est proposé au Comité Syndical de procéder à la désignation des membres de cette commission consultative paritaire du fait du renouvellement général des conseils municipaux et du comité syndical, selon la liste proposée par Monsieur le Président :

Membres titulaires
HUBERT Xavier – LES BAUX STE CROIX
BODINEAU Philippe – ST ETIENNE SOUS BAILLEUL
CAUCHE Pascal - CORMEILLES
COUREL Francis - ST PHILBERT SUR RISLE
DELAMARE Frédéric - SERQUIGNY
GAILLARD Thomas - MARBEUF
JEANNE Danielle – AULNAY SUR ITON
LAINÉ Nicolas - LONGCHAMPS
LAMBLARDY Franck – FONTAINE SOUS JOUY
LE GALL Chantal – VEXIN-SUR-EPTE
LENFANT Marie Joëlle – AMFREVILLE SUR ITON
ROUSSELET Antoine – CHAPELLE LONGUEVILLE
VAN DUFFEL Christine – THUIT DE L'OISON
WEBER Claude – NASSANDRES SUR RISLE
WOHSCHLEGL Eric - MARBOIS

Membres suppléants
COMPAGNON Françoise – BOIS ARNAULT
CORNET Raymond - BEMECOURT
CRAMER Michel - DOUVILLE SUR ANDELLE
DUVÉRE Jean-Pierre - LOUVIERS
ESPRIT Luc– MESNILS-SUR-ITON
GUESDON Alain - BEUZEVILLE
HAMEL Raynald - GAUCIEL
JOIN LAMBERT Marie-Christine – BRETAGNY
LANDAIS Claude - GIVERNY
LORDI Christian – PORT-MORT
MADÉLON Jean Louis - MESNIL EN OUCHE
MOGLIA Jean Marc - ANDE
OBADIA Philippe - LES BARILS
PRESLES Gwendoline – BOURNEVILLE STE CROIX
WALLART Roger – TOURNEDOS BOIS HUBERT

En application des dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, après appel à candidatures et à défaut d'autres listes présentées, les membres titulaires et suppléants ci-dessus présentés sont élus à la Commission Consultative Paritaire sur l'Energie qui se réunira dès que l'ensemble des EPCI-FP aura désigné ses représentants.

Le Président remercie les délégués d'être venus participer très nombreux à ce comité et ces élections et clôt la séance à 11H30 après épuisement de l'ordre du jour.

21 JUL. 2020

Le Président,

Xavier HUBERT

COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL

